MINORITÉS DE LANGUE OFFICIELLE : LE CAS ALBERTAIN

Claude Couture est au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta depuis 1988. Il est professeur titulaire en sciences sociales et études canadiennes. Il est maintenant directeur de l'Institut d'études canadiennes de l'Université d'Alberta.

RÉSUMÉ

En ce qui concerne la vitalité et l'avenir des francophones minoritaires, le cas albertain est étonnant. D'abord, depuis plus d'un siècle, la jeunesse albertaine s'est toujours mobilisée, même pendant les périodes très sombres du milieu du 20e siècle. Cette tendance à la mobilisation a reflété une tendance militante chez la population franco-albertaine en général. Aujourd'hui, la population francophone en Alberta a accès à des institutions importantes et ne semble pas du tout en voie d'extinction. Un défi cependant important des prochaines années sera de résoudre la question de la gouvernance des écoles publiques francophones dont la structure de gouvernance actuelle ne semble pas répondre aux besoins du nouveau siècle.

Dans le dossier remis aux collaborateurs de *Thèmes canadiens* pour ce projet, cinq questions ont retenu mon attention : d'abord, en ce qui concerne les minorités de langue officielle, que signifie la notion de la vitalité de la communauté ? Est-il plus difficile ou facile de vivre en tant que membre d'une minorité de langue au Canada aujourd'hui par rapport à il y a dix ans ? Pensez-vous que la jeunesse dans les minorités de langue officielle est engagée à transmettre leurs langues et leur culture à la prochaine génération ? Les sentiments d'insécurité parmi les minorités de langue officielle (les francophones à l'extérieur du Québec et les anglophones au Québec) ainsi que parmi la population francophone au Québec sont-ils justifiés ? Ces insécurités peuvent-elles être réduites de manière significative ? Si oui, comment ? Sinon, pourquoi pas ? En pensant à l'avenir en 2020, êtes-vous optimiste concernant la situation des minorités de langue officielle au Canada ? Si oui, comment ? Sinon, pourquoi pas ? Quelles actions le gouvernement pourrait-il introduire pour vous rendre plus optimiste ?

Je vais essayer de répondre à ces questions globalement, en prenant pour exemple le cas albertain présenté dans une perspective historique.

LA FRANCOPHONIE ALBERTAINE : JEUNESSE ET MILITANTISME

En ce qui concerne les minorités francophones de l'Ouest canadien, un aspect qui est constamment sous-estimé, notamment au Québec, est l'étonnante pérennité de ces communautés. On oublie aussi que depuis 40 ans, si ces communautés diminuent en pourcentage dans leur province respective, elles sont demeurées assez stables en chiffres absolus, autour de 100,000 habitants pour les provinces des Prairies[1]. La jeunesse de ces communautés, notamment en Alberta, a toujours eu un profil très militant. Ainsi, un premier regroupement de jeunes francophones en Alberta a été le Cercle Grandin fondé en 1913 par des étudiants du Collège Saint-Jean (fondé en 1908) à Edmonton[2]. Ce regroupement d'étudiants avait plusieurs ramifications dont une affiliation à l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (du Québec), ainsi que le Cercle Jeanne d'Arc. Ces associations visaient à promouvoir la langue et la culture chez les jeunes à travers le théâtre et les arts. Avant la fondation du Cercle, les jeunes avaient surtout participé aux activités des associations 'adultes' telles la Société Saint-Jean-Baptiste et l'Alliance nationale. Ces

institutions 'adultes' étaient organisées autour des paroisses et des institutions catholiques qui cherchaient à protéger le fait français dans les Prairies, déjà massivement anglicisées par la colonisation de la fin du 19e et du début du 20e siècle. Les activités créées par le Cercle Jeanne d'Arc ont été par la suite perpétuées par l'Association canadienne-française de l'Alberta, qui remplaça la Société Saint-Jean Baptiste comme principal porte-parole des francophones en 1926 et par le Théâtre français, créé en 1933.

Parmi les groupes qui se sont formés entre les deux guerres mondiales, notons le Cercles des bonnes amies, un groupe de jeunes femmes dont l'objectif était « d'aider les œuvres patriotiques et religieuses, d'encourager la langue française et de rassembler la jeunesse canadienne-française en lui procurant des divertissements[3]. » Dans les années 1930, *l'Avant-Garde* de l'ACFA fut un réseau de cercles de jeunes francophones dans les écoles de la province. Après la Seconde Guerre mondiale, on vit apparaître des organisations laïques, comme la *Relève albertaine*, un organisme provincial qui était lié, semble-t-il, à *La Patente*, une organisation secrète, genre franc-maçon, créée au Québec dans le but de promouvoir les intérêts des Canadiens français. La Relève fonctionna pendant cinq ans seulement mais sa structure élaborée servit d'exemple à d'autres organisations, notamment pour les éléments suivants : une constitution, un journal *La Correspondance* et un congrès provincial qui visait à rassembler les jeunes de toute la province. Tous ces groupes ont pavé la voie à Francophonie jeunesse de l'Alberta qui continue à contribuer de façon significative au développement et à la survie de la communauté francophone.

Cependant en 1972, aucun organisme provincial ne regroupait la jeunesse albertaine. Toutefois des régions étaient actives, notamment les régions de Falher avec le Rouet, de Bonnyville avec les Anti-coquilles et de St-Paul avec les Franc-parleurs. Voici une liste d'autres regroupements de jeunes qui ont a déjà existé en Alberta : les Crapauds de Beaumont, les Goélands de Saint-Paul, les Anti-coquilles de Bonnyville, les Flamants roses de Plamondon, le Comité jeunesse d'Edmonton, les OVNI de Saint-Paul, Entre-elles, le Comité jeunesse Centralta, Esprit jeunesse d'Edmonton, les Canadiens manqués de Donnelly, le Comité jeunesse de Calgary, les JEF Nordiques, les Voyageurs de Calgary, les Fonceurs de Plamondon, les Bas-volants de Plamondon, le Comité jeunesse de Fort McMurray, les Franc-parleurs de Saint-Paul. Ce fut finalement en octobre 1972 que Paul Pelchat, Suzanne Bugeaud, Daniel Poulin et Paul Riopel, quatre jeunes représentants de l'Alberta au 25e congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), revinrent de la ville de Québec avec un besoin urgent de "faire quelque chose" pour regrouper les jeunes francophones de l'Alberta qui étaient en quelque sorte essaimés dans tous ces différents groupes. Le 2 décembre 1972, les quatre jeunes délégués réunirent des représentants des régions francophones de l'Alberta et de ces organisations jeunesse locales. Ensemble, ils décidèrent de lancer le mouvement Francophonie jeunesse de l'Alberta. Afin de donner de l'ampleur au mouvement, il fut décidé d'organiser un rallye. De fait, en mars 1973, *Le Rallye Jeunalta* attira plus de 300 jeunes qui se réunirent afin de suivre des ateliers de formation et de loisirs.

Tous ces organismes de jeunes albertains, à différentes époques, ont témoigné à leur façon de la vitalité des communautés et ont reflété un passé aux racines étonnamment profondes. Une tradition de résistance qui est rarement mentionnée dans la presse du Centre du pays. Aussi, toute réflexion sur la vitalité des communautés francophones ne devrait jamais sous-estimer la force psychologique des groupes qui ont résisté à l'assimilation et qui évaluent présentement les défis du présent siècle. Dans cette perspective, en février 2008, un colloque sur le dialogue avec les communautés immigrantes d'origine africaine a été organisé au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta afin de favoriser la réflexion sur les nouveaux enjeux. Ce colloque a montré, je crois, que la tradition de résistance des communautés francophones albertaines, leur volonté de trouver des moyens de s'organiser en fonction des nouveaux défis, est toujours très vive, à l'instar des différentes tentatives, depuis plus d'un siècle, selon les différentes générations, de 'faire quelque chose'.

UNE HISTOIRE OUBLIÉE

Encore un fois, il ne faut pas oublier les racines historiques plus larges. Nous parlons ici de communautés qui remontent au 18e siècle. Ainsi, à la fin du 18e siècle, les *voyageurs*, qui étaient ces employés des compagnies de traite qui parcouraient le continent à la recherche de fourrures, furent les premiers Canadiens français à mettre les pieds dans les plaines de l'Ouest. Le Fort Edmonton, construit dès 1795 par la Compagnie de la Baie d'Hudson, était un point de ralliement important pour la traite des fourrures dans les Prairies et la principale langue européenne parlée de la fin du 18e siècle et tout au long du 19e fut le français. Ces *voyageurs* furent en grande partie à l'origine d'une population métisse francophone et catholique qui évidemment joua un rôle important dans l'histoire des Prairies.

Un autre aspect à considérer fut l'arrivée, vers 1840, des missionnaires, notamment les Oblats. Originaires de France, pour la plupart, leur présence et leur œuvre ont aussi favorisé la présence française dans les Prairies entre 1850 et 1900. Les Oblats de Marie-Immaculée ont souvent été les fondateurs, avec les groupes de religieuses, d'institutions scolaires et de santé qui sont encore aujourd'hui des piliers



de la société albertaine, notamment à Edmonton, à Calgary et en région, notamment au Lac Sainte-Anne, au Lac-la-Biche et à Saint-Albert près d'Edmonton.

Entre 1881 et 1891, la population non-autochtone des Territoires du Nord-Ouest est passée de 1 500 habitants à 50 000. Bien qu'un nombre non négligeable de Canadiens français du Québec aient participé à cette vague migratoire, les colons d'origine britannique et d'autres origines furent plus nombreux. Au début du 20e siècle, l'arrivée de tous ces nouveaux colons a fait du français une langue moins importante. Alors qu'à l'époque dominée par la traire des fourrures, les Canadiens français formaient 50 % de la population non-autochtone des Territoires du Nord-Ouest, à la charnière du 20e siècle, ils ne comptaient plus que pour 4 % des habitants des Territoires.

Les nouveaux venus, en majorité d'origine britannique, qui est toujours d'ailleurs l'origine ethnique la plus importante des Albertains, n'ont pas simplement apporté avec eux la langue anglaise, mais aussi leurs traditions, croyances et vision d'appartenance à l'Empire britannique. Le peuplement de l'Ouest s'est donc fait autour d'un thème particulier : celui de l'appartenance à l'Empire britannique. Ainsi, aujourd'hui, sur un peu plus de trois millions d'Albertains, environ le tiers d'entre eux se réclament d'une origine ethnique britannique, contre un demi-million d'Albertains qui se disent d'origine ethnique allemande, 300,000 qui se disent d'origine ethnique française et 250,000 d'origine ethnique ukrainienne. Donc, encore aujourd'hui, si l'on considère l'origine ethnique, l'origine ethnique française est la troisième en importance numérique et ce même si seulement environ 70,000 Albertains se disent toujours francophones. Cela dit, on retrouve en Alberta beaucoup plus de locuteurs francophones que de locuteurs allemands et ukrainiens toujours actifs, ce qui devrait mener à une appréciation plus nuancée de l'assimilation.

À la fin du 19e siècle, pour les anglophones, l'Ouest devait être partie intégrante de l'Empire britannique. Il était par conséquent essentiel d'établir les institutions, les traditions et la mentalité britannique. Pour les Canadiens français dans les Prairies, ce projet impérial a été un point tournant et a confiné les francophones dans un statut de minoritaire en ce sens que même si les institutions de 1867

« À la fin du 19e siècle, pour les anglophones, l'Ouest devait être partie intégrante de l'Empire britannique. Il était par conséquent essentiel d'établir les institutions, les traditions et la mentalité britannique. Pour les Canadiens français dans les Prairies, ce projet impérial a été un point tournant et a confiné les francophones dans un statut de minoritaire en ce sens que même si les institutions de 1867 leur garantissaient des droits, ils furent incapables de les faire appliquer pendant presqu'un siècle. »

leur garantissaient des droits, ils furent incapables de les faire appliquer pendant presqu'un siècle. Il fallut attendre les réformes de 1969 sur les langues officielles et la Charte de 1982 pour que les francophones des Prairies, dont l'Alberta, puissent compter sur des institutions pour faire respecter leur droit à se développer en français. Cependant, près d'un siècle auparavant, en 1892, lorsque l'Assemblée des Territoires du Nord-Ouest a voulu faire de l'anglais la seule langue de l'Assemblée législative et la seule langue d'enseignement, l'avenir n'était pas très prometteur. Pourtant, aujourd'hui, les communautés francophones des Prairies dont l'Alberta jouissent d'institutions très viables et très actives.

Pour en arriver là cependant, il a fallu une longue résistance qui a commencé dès les débuts de l'Alberta comme province en 1905. À l'assemblée législative, l'anglais fut *de facto* la seule langue des débats. Le clergé fur aussi rapidement anglicisé dans les années 1920. Dans ce contexte, les Canadiens français ont éprouvé un besoin de ralliement et de cohésion pour faire face aux défis de la minorisation. En 1925, 400 délégués de toutes les paroisses canadiennes-françaises de la province se rassemblèrent à Edmonton pour discuter de la fondation d'une association provinciale spécifiquement vouée aux intérêts des francophones de l'Alberta. Un an plus tard, les francophones se dotèrent de l'Association canadienne-française de l'Alberta. Cette nouvelle association eut pour mandat de représenter officiellement les Canadiens français de l'Alberta par rapport aux questions d'éducation, des médias et du développement communautaire, économique et culturel. Parmi les plus importants succès de l'ACFA , il y eut en 1928 la fondation du journal *La Survivance* et en 1949, de CHFA, le premier poste de radio de langue française en Alberta. Pendant toutes ces décennies cependant, la question de l'éducation fut la question la plus importante. Aussi, j'aimerais revenir sur un thème que j'ai déjà abordé dans les pages de *Thèmes canadiens*, à savoir le défi de la structure de gouvernance des écoles francophones[4].

LA QUESTION DE LA GOUVERNANCE DES ÉCOLES

Imitant le modèle manitobain[5], l'enseignement du français en Alberta avant 1976 fut limité à une peau de chagrin ou à la réalité des écoles d'immersion. L'année 1982 alla tout changer. Adoptée en 1982, la *Charte des droits et libertés*, en vertu de l'article 23, permit aux francophones d'obtenir au moins le principe des écoles homogènes françaises. En fait, un an avant que la *Charte des droits et libertés* ne soit adoptée, des parents francophones commencèrent à discuter entre eux des effets néfastes de l'école d'immersion. Jean-Claude Mahé et Angeline Martel furent les premiers à faire des démarches auprès des parents francophones en Alberta pour les mobiliser. Cette mobilisation s'accrut avec la Charte de 1982. L'association Bugnet fut formée par neuf parents, dont Jean-Claude Mahé, Angéline Martel et Paul Dubé. Une première école, qui n'était pas confessionnelle, l'école Georges-et-Julia Bugnet ouvrit en 1983 après qu'une décision de la Cour du Banc de la reine eut reconnu le droit à une école francophone indépendante. Malheureusement, cette école dut fermer et fut remplacée en 1984 par l'école Maurice Lavallée, d'orientation catholique. Toutefois, il a fallu attendre la décision de la Cour Suprême dans *l'Arrêt Mahé* en 1990 pour que les francophones obtiennent enfin la reconnaissance légale du droit de gestion de leurs écoles. *L'arrêt Mahé* posa plusieurs principes importants dont celui du droit à la gouvernance de leurs écoles pour les francophones en vertu de l'article 23 de la Charte de 1982 de même que le principe selon lequel une majorité ne peut parler de l'absence de demande d'une minorité pour un service quand cette même majorité a supprimé la demande.

En somme, après 1990, le principe de la Charte ayant été confirmé par la Cour Suprême, il a fallu organiser la gouvernance des écoles. Le système mis en place nécessita un amendement au *School Act* albertain qui fut adopté en 2002[6]. Ainsi, cinq conseils scolaires régissent maintenant les écoles francophones : le Nord, le Nord-est et le Centre-Nord (qui comprend Edmonton) sont des conseils scolaires dits

mixtes, composés d'écoles catholiques et d'écoles publiques ; dans le Sud, on trouve deux conseils, l'un public et l'autre 'séparé' catholique[7].

Cette structure émane d'un rapport préparé en 2001 par un comité présidé par le député de Bonnyville-Cold Lake Denis Ducharme[8]. Dans ce rapport, l'évidente préoccupation des auteurs, confirmée par un 'avis' juridique de l'avocat ontarien P. S. Rouleau, était de s'assurer des droits constitutionnels des catholiques en vertu des conséquences de l'interprétation donnée par la Cour Suprême à l'article 23 de la Charte. Il en résulta, notamment dans la région du Centre-Nord, une situation tendue en vertu de la minorisation artificielle d'une école publique par une majorité religieuse, dans ce cas-ci catholique, dans un conseil scolaire dit mixte. En effet, alors qu'en Ontario on créa des conseils scolaires mixtes dans les années 1980, la parité entre le secteur confessionnel et le secteur catholique fut assurée. En Alberta, il fut décrété que la 'majorité' était catholique. Les auteurs du rapport Ducharme ont semblé uniquement préoccupés, comme nous l'avons déjà fait remarquer, par les droits constitutionnels des catholiques alors que la question des droits des parents 'publics' n'est jamais sérieusement traitée, voire même envisagée. Forcément, le fonctionnement actuel du Conseil scolaire du Centre-Nord ne permet pas une parité et 'minorise' le secteur public laissant grande ouverte la question fondamentale suivante : où sont les droits des francophones du Conseil scolaire du Centre-Nord, pourtant garantis par la Constitution du Canada, qui veulent une gouvernance de leurs écoles libre de tout monopole religieux ? Pour l'instant il n'y a aucun espace de gouvernance où les francophones qui veulent une école ou des écoles publiques à Edmonton puissent exercer leur pouvoir sans ingérence de l'élément catholique. Il s'agit là, à mon avis, d'une situation qui pourra avoir des conséquences négatives dans l'avenir.

Plus troublante encore est la disposition de la loi de 2002 concernant le *School Act* qui permettrait aux catholiques, dans la structure mixte du Conseil scolaire du Centre-Nord, d'évoquer leur droit à la 'séparation' si le total des enfants 'publics' atteint 30 % du total des enfants des écoles du Conseil scolaire. La situation est donc la suivante : l'élément 'public' du Conseil scolaire mixte, au nom de l'unité de la communauté, doit accepter d'être minoritaire dans une gouvernance 'majoritaire' catholique sans le droit à la séparation et à la parité, mais les catholiques eux ont le droit de se séparer avant même de devenir 'minoritaires'. C'est une situation absurde, pensent certains, qui semble révéler une certaine hypocrisie de la part de ceux et de celles qui défendent la structure actuelle au nom de l'unité de la communauté francophone.

Par ailleurs, le rapport Ducharme et différents sondages réalisés en 2001-2002 et 2004, cités par Claude Duret[9], ont révélé que 23 % des parents francophones ayant des enfants dans le réseau d'écoles du Conseil scolaire du Centre-Nord sont non-catholiques. Selon une autre étude produite en 2002[10] pour le Commissariat aux langues officielles, à peine 50 % des ayants droit parmi les minorités francophones du Canada se prévalent de leur droit à l'école française. Selon la même étude, en Alberta, des centaines de parents préfèrent envoyer leurs enfants en immersion française dans le système public anglophone : 17 % seulement des ayant-droits fréquentent le réseau des écoles françaises. Ces chiffres doivent être constamment rappelés en vertu d'un aspect fondamental de *l'Arrêt Mahé* : une majorité ne peut évoquer une absence de demande de service de la part d'une minorité lorsque ladite majorité a supprimé l'offre de service. En d'autres mots, la seule façon de vraiment mesurer le pouls de la communauté 'publique' sera d'offrir une véritable gouvernance publique des écoles.

À ce stade-ci, deux options semblent possibles pour la communauté 'publique', dont une partie significative est composée de Canadiens issus de l'immigration, notamment des pays arabes et africains : 1) afin justement de maintenir l'unité de la communauté, les catholiques se doivent d'accepter la parité de la gestion dans une structure dite 'mixte' ; ce qui voudra dire un nombre égal de conseillers scolaires et deux superintendants, l'un catholique et l'autre public ; 2) si les catholiques refusent, le seul recours sera sans doute pour la communauté 'publique' la contestation judiciaire et éventuellement l'établissement d'une structure identique à la structure établie dans le sud de la province avec un conseil scolaire public et un conseil scolaire 'séparé' catholique. Si la situation dégénère à ce point, ce sera potentiellement, après pourtant des décennies de luttes contre l'assimilation totale, un obstacle très négatif au développement de la communauté.

CONCLUSION

Pour en revenir aux questions de départ sur la vitalité et l'avenir des communautés francophones minoritaires, deux défis semblent apparaître, défis que l'État fédéral canadien pourrait davantage aider à résoudre. D'abord, s'assurer que le public canadien en général ait une meilleure appréciation de la contribution historique des minorités de langue officielle. Le cas albertain est flagrant et une meilleure diffusion de l'information historique sur cette communauté ne serait que bénéfique pour tout le monde. Les jeunes, notamment en Alberta, ont souvent fait preuve d'un engagement important pour se regrouper et faire face aux défis de l'assimilation. Encore aujourd'hui, on note chez plusieurs jeunes franco-albertains un même désir d'engagement et une grande ouverture d'esprit face à la question de l'intégration des immigrants. Cependant, dans le cas albertain, la structure de gouvernance des écoles francophones, surtout à Edmonton, est un obstacle à ce

potentiel de développement d'une francophonie du 21e siècle. En fait, à mon avis, la structure à majorité catholique est fondée sur une profonde insécurité qui mine les efforts de développement et contredit la forte capacité de résistance psychologique manifestée au fil des décennies par les francophones qui ont résisté à l'assimilation. Nul doute que les différents paliers de gouvernement pourraient être davantage à l'écoute afin d'aider la francophonie albertaine à se doter d'institutions du 21e siècle.

RÉFÉRENCES

[1] Aunger, E. « Obsèques prématurées : la disparition des minorités francophones et autres illusions nationalistes », texte présenté à la Conférence *Fédéralisme, nationalisme et identités*, 10, 11, 12 décembre 1999, Edmonton. Voir aussi: Aunger, E. A. (1999). Les communautés francophones de l'Ouest : la survivance d'une minorité dispersée. Dans J. Y. Thériault (Dir.), *Francophonies minoritaires au Canada : l'État des lieux* (pp. 285). Moncton, Éditions de l'Acadie.

[2] Pour un historique plus complet, voir le site de Francophonie jeunesse de l'Alberta : www.fja.ab.ca.

[3] Encore une fois, voir le site de Francophonie jeunesse.

[4] (2005, Hiver). Écoles francophones et gouvernance : le cas albertain. *Canadian Issues/Thèmes canadiens*, Montréal : ACS/AEC, 32-46.

[5] Behiels, M. (2004). *Canada's francophone minority communities. Constitutional renewal and the winning of school governance.* Montreal\Kingston: McGill\Queen's Press.

[6] Province of Alberta, *School Act*, Edmonton, Queen's Printer, 2002, 280 p.

[7] *Ibid*, p. 155-161.

[8] Ducharme, D. (pres.). (2001, février). *Catholic Francophone Governance Advisory Committee.* Recommandations for legislative change. Edmonton.

[9] Claude Duret, *Lettre aux parents*, Edmonton, 28 juin 2005, et *Letter to Minister Gene Zwozdesky,* 20 juin 2005.

[10] Commissariat aux langues officielles. (2002). *Étude spéciale. Droits, écoles et communautés en milieu minoritaire : 1986-2002. Analyse pour un aménagement du français par l'éducation.*